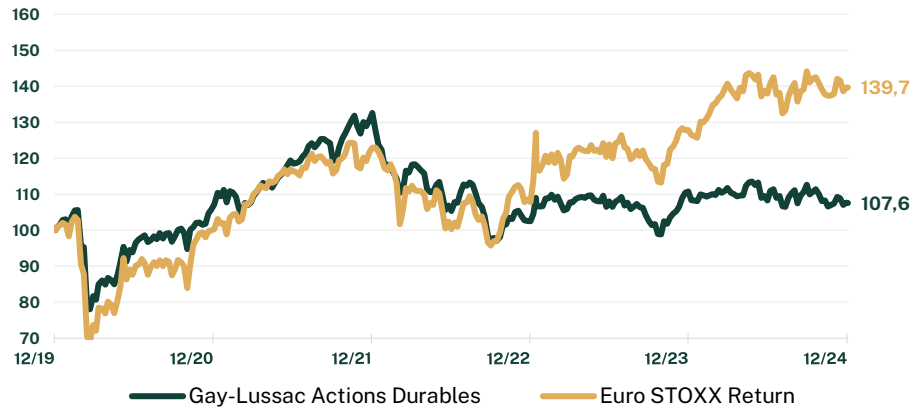


Informations générales

Classification	Actions des pays de la zone Euro
Code AMF	990000075909
Durée de placement recommandée	5 ans
Valorisation	Hebdomadaire
Frais prélevés en 2021	2,64% de l'actif net
Commission du surperformance	Néant
Droits d'entrée	3% maximum
Droits de sortie (acquis au FCP)	Néant
Valeur Liquidative	<b>11,831 €</b>
Date de création du fonds	2000
Actif Net	<b>2 482 692,20 €</b>

Performances et statistiques au 31 Décembre 2024

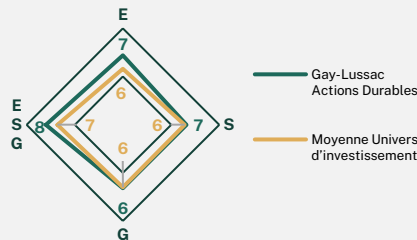


Performances cumulées	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
FCPE	0,22%	-4,47%	-2,88%	-18,86%	-18,86%
Indice	1,34%	-3,08%	9,26%	13,59%	13,59%
Performances calendaires	2024	2023	2022	2021	2021
FCPE	-2,88%	8,12%	-22,73%	23,75%	23,75%
Indice	9,26%	18,55%	-12,31%	22,67%	22,67%

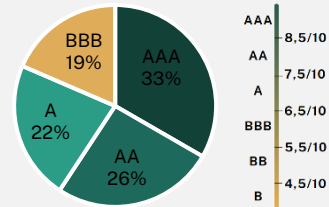
**ANALYSE EXTRA FINANCIERE DU PORTEFEUILLE**

	Gay-Lussac Actions Responsabilité Sociale* (sur 10)	Indice de référence (sur 10)
Note <b>Environnementale</b>	7,2	5,8
Note <b>Sociale</b>	6,6	6,4
Note <b>Gouvernance</b>	6,6	6,5
Note <b>ESG**</b>	<b>8,0</b>	<b>6,8</b>

**COMPARAISON DU SCORE ESG AVEC L'INDICE**

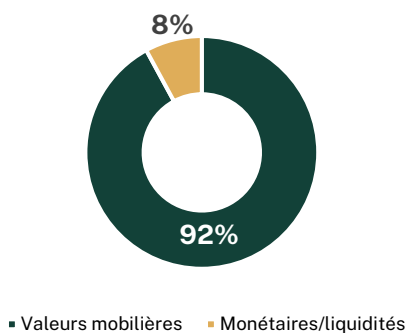


**RÉPARTITION DES GRADES ESG AU SEIN DU PORTEFEUILLE**

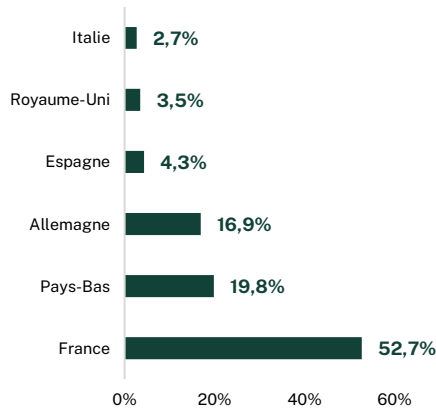


\* Sont pris uniquement en compte dans l'analyse extra-financière du portefeuille, les titres vifs.  
\*\* La note ESG n'est pas une moyenne équipondérée des critères ESG, mais une moyenne pondérée en fonction des critères les plus pertinents pour chaque entreprise en portefeuille, selon son industrie et son sous-secteur.

**RÉPARTITION PAR CLASSES D'ACTIFS**



**RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE**



**TOP 5 DES MEILLEURES NOTES ESG DU FCPE**

Valeur	Note (sur 10)	% dans le FCPE	Pays
SAP SE	10	6,1%	Allemagne
MICHELIN	10	2,0%	France
SCHNEIDER ELECTRIC SE	10	2,2%	Pays-Bas
ASML HOLDING NV	10	3,2%	Espagne
IBERDROLA SA	9,3	2,9%	France

**PROCESSUS DE GESTION**

**OBJECTIFS DE GESTION**

**ÉQUIPE DE GESTION**

**ÉQUIPE COMMERCIALE**

- Deux critères défensifs, **Low Volatility** et **Low Beta**, un critère de performance, **Momentum**, un **filtre d'exclusion** sectorielles et normatives pour filtrer quantitativement l'univers d'investissement.
- Sélection de 3 à 4 grands thèmes structurels et/ou conjoncturels par un Comité Macroéconomique trimestriel réunissant économistes, stratèges, gérants de fonds et analystes financiers.
- Définition de l'univers investissable par la sélection des valeurs en adéquation avec les thèmes retenus et validés par l'analyse fondamentale et extra-financière des sociétés
- Construction et suivi du portefeuille en budget de risque et suivi des controverses ESG.

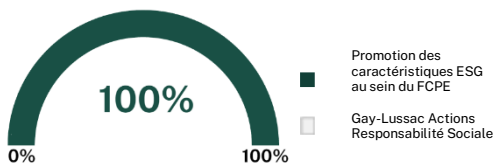
L'objectif de gestion du FCPE de classification Actions Internationales est de rechercher une performance nette de frais supérieure à son indicateur de référence, sur une période de placement recommandée de 5 ans, par la mise en œuvre d'une politique d'investissement répondant à des critères non seulement financiers mais également extra financiers portant principalement sur des éléments relatifs à une approche sociale.

Le FCPE Gay-Lussac Actions Responsabilité Sociale est solidaire. Son actif est investi entre 5% et 10% en titres émis par des entreprises solidaires par l'intermédiaire de France Active Investissement (ex SIFA), principale société d'investissement solidaire en France.

- Louis de FELS
- Hugo VOILLAUME, CFA
- Emmanuel GABAÏ

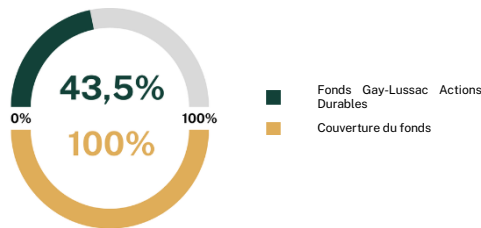
- Lotfi LAHIBA
- Julie BENEZRA

## COUVERTURE AUX CARACTERISTIQUES ESG



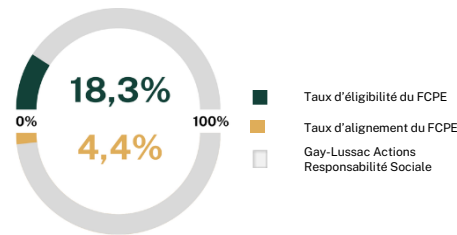
La promotion des caractéristiques ESG correspond à une notation ESG supérieure à 5,5/10, conformément à la politique ESG appliquée aux fonds conformes à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement SFDR. Pour plus d'informations, consultez notre [Politique ESG](#).

## FEMMES AU BORD



Nombre de femmes directrice des entreprises présente au sein du fonds.

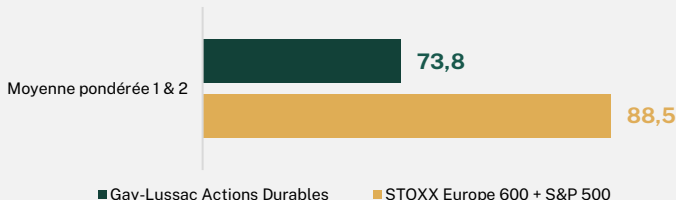
## ÉLIGIBILITÉ ET ALIGNEMENT À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE (en %)



La taxonomie européenne correspond au Règlement (UE) 2020/852. Taux de couverture : 42,3%. Source : MSCI ESG Research.

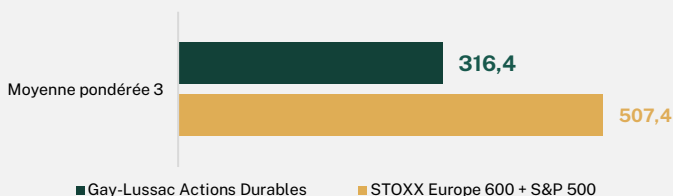
## Principaux indicateurs de durabilité

### INTENSITÉ CARBONE SCOPE 1 + 2



Scope 1 : Émissions de gaz à effet de serre générées par la combustion de combustibles fossiles et processus de production détenus ou contrôlés par l'entreprise.  
Scope 2 : Émissions de gaz indirects liées à la consommation d'énergie de l'entreprise.  
Taux de couverture du FCPE : 100% (dont 82% données reportées et 18% estimées).  
Taux de couverture de l'indice : 99% MSCI

### INTENSITÉ CARBONE SCOPE 3



Scope 3 : Autres émissions indirectes produites par les activités de l'organisation, en aval et en amont de la production, lié à la chaîne de valeur complète, telles que l'extraction de matériaux achetés par l'entreprise pour la réalisation du produit ou les émissions liées au transport des salariés et des clients venant acheter le produit.  
Taux de couverture : 100% (dont 100% de données estimées).  
Taux de couverture de l'indice : 99% MSCI

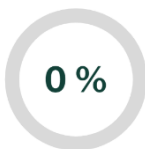
## EXPOSITION CHARBON



### EXPOSITION COMBUSTIBLES FOSSILES

Entreprise exposée	% d'allocation dans le FCPE
BERKSHIRE HATHAWAY	5,7%

### EXPOSITION AUX ARMES CONTROVERSEES

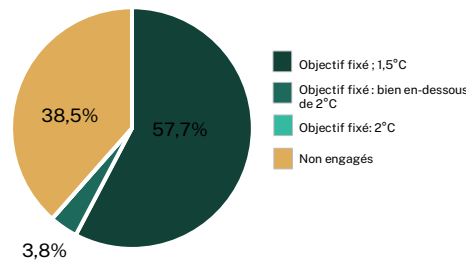


## SCORE D'EXPOSITION AU RISQUE BIODIVERSITE



Cet indicateur permet de déterminer dans quelle mesure l'activité d'une entreprise est vulnérable au risque ESG lié à la biodiversité. Les critères évalués sont, par exemple, les produits et services fournis par l'entreprise, la localisation des activités de l'entreprise et la nature de ces activités. Des scores plus élevés sur l'exposition indiquent un risque plus important vis à vis de la biodiversité. Voir la [méthodologie de l'IVA pour plus de détails](#). Le score est exprimé par une note située entre 0 et 10, 10 représentant une exposition élevée.  
Taux de couverture du fonds : 100%  
Source : MSCI

## ALIGNEMENT AUX ACCORDS DE PARIS



**Objectifs fixés :** pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds ayant soumis un scénario respectant la trajectoire d'alignement -2°C de l'Accord de Paris sur le climat au travers d'objectifs quantitatifs : Objectif 1,5°C ; Objectif bien en dessous de 2°C ; Objectif 2°C.  
**Engagés :** pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds s'étant engagé à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.  
**Non engagés :** pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds n'ayant pas officiellement déclaré s'engager à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat.  
Source : Science Based Target Initiative